

MAIRIE
DE CLION SUR INDRE
Place de la Mairie
6700 CLION sur INDRE
léphone : 02.54.38.64.27

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLION SUR INDRE



Nombre de CONSEILLERS

à l'exercice : 14

Présents : 13

Abstentions :

L'An Deux Mil Six, le DIX-HUIT SEPTEMBRE à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de CLION sur INDRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LAUERIERE Williams, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 SEPTEMBRE 2006.

PRÉSENTS : M. GILARDIN M. - M. LANGLOIS PH - Mme BEIGNEUX M.J. - M. HOLLANDE B. - Mme WATTECAMPS F. - M. LION P. - M. MAUDUIT B. - M. DUVAULT E. - Mlle SIGNORET E. - Mlle IMBERT G. - Mlle SIGURET B. - M. FILLONNEAU M.

ABSENT EXCUSÉ : -Mr Roger BEIGNEUX

Mlle SIGNORET Emmanuelle a été élue secrétaire de séance.

OBJET :

Ligne Ferroviaire
Grande Vitesse

DECISION :

LIMOGES-POITIERS
REFUSEE

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 Septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

LIMOGES - PARIS
MAINTENUE

➤ S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près de 1,8 million d'habitants.

➤ Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

DEMANDE :

➤ La grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

➤ L'Interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Reçu à la Préfecture

le 02 OCT. 2006



Le Maire,
M. LAUERIERE

CERTIFIE
EXECUTOIRE

RECU EN PREFECTURE
LE

PUBLIE OU NOTIFIE
LE :

Cabinet
DDE

